



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

vétérinaires

Question écrite n° 81999

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur le fait qu'une mission du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux a rédigé un rapport « sur la profession vétérinaire et l'exercice en milieu rural ». Ce rapport a été rendu en mars 2010 sous la référence CGAAER n° 1886. Ses conclusions rappellent qu'il existe en France un déficit grave de vétérinaires en milieu rural mais que les quatre écoles existantes de vétérinaires refusent la création d'une cinquième école afin de pouvoir continuer à concentrer l'ensemble des crédits budgétaires. Malgré cette position malthusienne, le rapport a évoqué la création d'une cinquième école spécialisée pour les animaux de ferme. Elle pourrait être implantée en Lorraine, région la plus déficitaire en vétérinaires et surtout, la plus éloignée des écoles existantes. Le rapport indique en effet « La proportion de vétérinaires sur le nombre d'habitants (0,18 pour 1 000 habitants) est en Lorraine inférieure à la moyenne nationale (0,24) ». Le rapport précise que la création d'une école vétérinaire en Lorraine permettrait « d'avoir une présence vétérinaire suffisante. Une écrasante majorité des vétérinaires restent dans la région où ils ont fait leurs études et surtout leur stage, qui représente leur premier contact avec la vie professionnelle. À cet égard les écoles belges montrent leur influence sur l'installation des vétérinaires en Lorraine : sur les 444 vétérinaires exerçant dans les quatre départements, 151 ont été formés en Belgique. La Lorraine est la région la plus éloignée des écoles françaises existantes ; elle est plus que les autres tributaire des formations à l'étranger. Elle représenterait à ce titre un choix pertinent pour une éventuelle implantation ; implanter une nouvelle école à proximité d'une école existante ne se justifierait pas et risquerait, compte tenu de la propension des élèves à se fixer sur le lieu de leurs études, de saturer le marché du travail dans la région concernée sans améliorer la couverture du territoire en ressources vétérinaires ». Elle lui demande en conséquence quelle est sa position à l'égard de ce projet de création d'une école vétérinaire sur l'ancienne base aérienne de Metz-Frescaty et quel est l'état d'avancement du dossier.

Texte de la réponse

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a examiné avec attention les propositions formulées dans le rapport « sur la profession vétérinaire et l'exercice en milieu rural » que lui a remis au mois de mars 2010 le conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) pour répondre au déficit de vétérinaires en milieu rural. Une nouvelle mission d'étude a été confiée au CGAAER. Son objet est, d'une part, d'analyser l'opportunité et la faisabilité de la création d'un nouveau pôle d'enseignement supérieur et de recherche vétérinaire sur le site de la base aérienne de Metz-Frescaty, d'autre part, d'évaluer ce projet au regard des autres pistes envisagées pour répondre à l'objectif prioritaire de former davantage de vétérinaires pour le monde rural. Le rapport devrait être remis au ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche à l'été 2010.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81999

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6786

Réponse publiée le : 13 juillet 2010, page 7846